

## 49022 - Le temps de la lapidation des stèles

### La question

Je voudrais connaître de façon précise le début et la fin du temps de la lapidation des stèles.

### La réponse détaillée

Cheikh Ibn Outhaymine a dit : « Le temps de la lapidation pour la stèle dit djamra al-aqba coïncide avec le jour de la fête. Il commence dès le lever du soleil pour ceux qui sont capables de s'en acquitter à cette heure.

Quant aux faibles, les femmes et les enfants incapables de se lancer dans la bousculade, ils peuvent commencer la lapidation dès la fin de la nuit.

Asma bint Abi Bakr (P.A.a) attendait la disparition de la lune au cours de la veille de la fête. C'est à cette heure qu'elle quittait Mouzdalifa pour Mina et lapidait la dite stèle.

Quant à la fin du temps de lapidation, elle est marquée par le coucher du soleil au jour de la fête. S'il y a bousculade et si on est loin des stèles et préfère ajourner la lapidation jusqu'à la nuit, il n'y a aucun inconvénient à le faire. Mais il faut éviter d'attendre l'aube du 11<sup>e</sup> jour.

S'agissant de la lapidation des stèles pendant les 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> jours, elle commence au milieu de la journée, au début de l'heure de la prière de Zuhr. Le temps de lapidation s'étend à la nuit. En cas de grandes difficultés, on peut lapider dans la nuit et jusqu'à l'aube.

Cependant, il n'est pas permis de lapider les stèles pendant les jours susmentionnés avant le milieu de la journée, car le Messager (bénédiction et salut soient sur lui) n'accomplissait ce rite qu'après cette heure. Et il disait aux gens : « **Réglez vos pratiques rituelles sur les miennes** ». Le fait que le Messager (bénédiction et salut soient sur lui) retardait la lapidation des stèles jusqu'à cette heure – malgré la chaleur intense qui aurait dû l'amener à le faire en début de journée, quand le temps est plus frais et quand il est plus facile d'accomplir le rite, indique qu'il

n'est pas permis de le faire avant la dite heure. Autrement, il serait préférable de lapider les stèles avant midi afin de pouvoir acquitter la prière de Zuhr dès l'entrée de son heure.

En effet, il est préférable d'acquitter la prière dès l'arrivée de son heure. En somme, les arguments concordents pour prouver qu'il n'est pas permis de lapider les stèles pendant les 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> jours avant midi.

Fatawa arkane al-islam, (p. 560).

Il dit encore : « le temps de la lapidation du stèle dit Djamra al-aqaba au jour du sacrifice prend fin à l'aube du 11<sup>e</sup> jour. Mais il commence à la fin de la nuit précédent le jour du sacrifice pour les faibles et assimilés qui ne peuvent pas supporter la bousculade... »

La lapidation de la même stèle (Aqaba) pendant les jours de tashriq (11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup>) ne diffère en rien de la lapidation des autres stèles. Car son temps commence à midi et s'étend à l'aube de la journée suivante, à l'exception du 13<sup>e</sup> jour. Pour ce jour, la lapidation ne peut pas avoir lieu dans la nuit puisque celle-ci fait partie du 14<sup>e</sup> jour, les jours dits de tashriq ayant pris fin au coucher du soleil du 13<sup>e</sup> jour.

Toujours est-il qu'il est préférable dans tous les cas de procéder à la lapidation des stèles pendant le jour. Mais, vu l'importance du nombre des pèlerins, leur ignorance et l'indifférence des uns par rapport aux autres. On peut lapider les stèles nuitamment, si l'on craint de grandes difficultés ou un préjudice pour soi-même. Mais il n'y a aucun inconvénient de le faire dans la nuit, même en l'absence de ces craintes... Il demeure cependant vrai qu'il est préférable d'éviter la lapidation des stèles dans la nuit, sauf en cas de nécessité. Fatawa arkane al-islam, p. 557-558.